

# Élections CNRACL

Les élections à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ont eu lieu le 4 décembre 2014. Elles concernaient les salariés en activité de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique Territoriale, ainsi que les retraités de ces 2 Fonctions Publiques.

Pour mémoire, le Conseil d'Administration est composé d'élus en activité et d'élus retraités représentant le Collège des salariés, ainsi que des élus représentant les employeurs territoriaux et hospitaliers.

La campagne électorale s'est déroulée dans des circonstances particulières, le décret finalisant le scrutin en décembre 2014 n'étant paru qu'au mois d'août 2014, ce qui n'a que peu permis de mettre en place une campagne électorale à long cours.

Ce calendrier contraint, associé à la campagne électorale des élections professionnelles a été un handicap certain. Les pouvoirs publics nous imposant cette situation ont de facto minimisé l'intérêt porté au scrutin CNRACL et réduit la visibilité de cette élection à la Caisse de Retraite.

Malgré cela, la Fédération a mis en place les outils militants qui ont permis à nos syndicats de populariser au mieux les positions de Force Ouvrière ainsi que notre liste de candidats représentant dans un parfait équilibre les Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale.

Nous n'avons eu de cesse, pendant cette campagne électorale courte, de rappeler les positions de notre organisation, que ce soit dans notre profession de foi, nos affiches, les tracts.

FO s'est opposé à l'ensemble des contre-réformes qui fragilisent notre régime de retraite depuis 10 ans.

- 2003 contre-réforme BALLADUR  
- 2010 contre-réforme FILLON

- 2014 contre-réforme TOURAINE  
FO s'est mobilisé, et continue à le faire, pour exiger l'abrogation de ces lois.

FO exige le maintien d'un régime de retraite solidaire entre les générations, basé sur la répartition entre cotisants actifs et pensionnés retraités.

Un tel régime de retraite, mis en place après la seconde guerre mondiale et issu de la réflexion du Conseil National de la Résistance, n'est ni ringard, ni démodé ou désuet : il représente la seule garantie pour les personnels des Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale d'obtenir une pension qui doit permettre de vivre dignement.

C'est ainsi que FO exige, pour assurer l'avenir de nos retraités, que soit renégociée la question du financement de la répartition entre revenus du travail et revenus du capital.

Cette campagne électorale rapide et en pointillé a eu comme première conséquence une participation faible. En ce qui concerne le collège des salariés actifs, sur 2 435 368 inscrits, nous constatons seulement 764 585 suffrages exprimés. C'est un chiffre très faible eu égard à l'importance de l'avenir de notre régime de retraite.

Dans ce collège, FO a obtenu 143 673 suffrages, ce qui permet à FO d'avoir 2 élus au Conseil d'Administration :

• Elu titulaire : Yves KOTTELAT  
• Elu suppléant : Francis VOILLOT  
Pour ce qui concerne le

collège des retraités, sur 1 118 089 inscrits, nous enregistrons 467 354 suffrages exprimés. Dans ce collège, FO a obtenu 86 068 suffrages, ce qui lui permet d'avoir deux élus au Conseil d'Administration :

• Elu titulaire : Robert POUGIS  
• Elu suppléant : Raymond PERROT

Les élus Force Ouvrière, forts de ce résultat, vont contribuer sans relâche à porter la voix de FO au sein du Conseil d'Administration et à rappeler inlassablement nos revendications :

• **Un droit à la retraite à 60 ans à taux plein.**

• **Le maintien de la règle de calcul de la retraite sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois d'activité, que notre action a permis de conserver.**

• **Le maintien de la « catégorie active » dès 17 ans de services actifs validés et de la « catégorie insalubre ».**

• **L'augmentation des salaires, la prise en compte des primes et des régimes indemnitaires dans le salaire soumis au calcul de la pension.**

• **Un minimum de pension égal au minimum de rémunération d'un agent en activité (120 % du salaire minimum de la Fonction Publique).**

• **L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.**

• **La fin de la compensation vers d'autres régimes de retraite.**



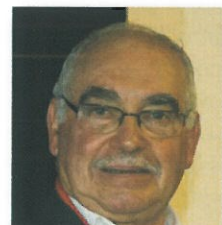
Yves Kottelat



Francis Voillot



Raymond Perrot



Robert Pougis